



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 26 novembre 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
51	52

Date de convocation

20 novembre 2025

**Culture – Education
Artistique et Culturelle 2025-
2026 – Convention avec le
Théâtre de Privas**

**N° de la délibération
2025-741**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six novembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle des fêtes de Glun sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET

Présents : MM. Xavier ANGELI, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Mmes Christèle DEFRANCE, Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Marc SIMONEL, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

L'EAC vise la coopération entre acteurs éducatifs, associatifs et médico-sociaux avec des structures culturelles du territoire et des équipes artistiques pour favoriser l'accès de tous à la diversité des cultures. ARCHE Agglo et ses partenaires proposent ainsi à une multitude d'habitants de bénéficier d'interventions d'artistes professionnels. Des moyens historiques, un portage politique et des partenariats forts ont permis une montée en puissance.

Ce projet fait l'objet d'une contractualisation avec différents partenaires institutionnels. Ce partenariat est formalisé dans une convention signée par l'Etat (Ministère de la Culture), la Région Auvergne – Rhône-Alpes, et les Départements de l'Ardèche et de la Drôme notamment. Cette convention a été renouvelée en septembre 2025 jusqu'au 31/08/2029. La CTEAC permet aussi de mettre en cohérence différents dispositifs de financements : Caisses d'Allocations Familiales, Région (financements aux lycées), Etat (Pass Culture), autres services ARCHE Agglo budget des structures partenaires, soutien aux écoles de musique, budget animation du Contrat Territoire lecture, ou encore Culture et Santé.

Les intentions politiques d'ARCHE Agglo en matière d'EAC

- ✓ S'adresser en priorité aux élèves de primaire + familles, collégiens et lycéens ;
- ✓ Garantir une équité pour participer, Assurer un maillage du territoire, réduire les inégalités d'accès ;
- ✓ Enrichir l'action des services d'ARCHE Agglo (TRANSVERSALITÉ Petite-enfance, Enfance-jeunesse, Seniors-Autonomie, Environnement) ;
- ✓ Valoriser le tissu associatif et artistique du territoire ;

- ✓ Prendre en compte les marqueurs du territoire (son identité, son patrimoine).

Ces intentions politiques se déclinent comme suit :

Des projets pour tous les publics

- ✓ Un parcours culturel à l'école ;
- ✓ Des projets artistiques et culturels au collège et au lycée ;
- ✓ Des projets fédérateurs et transversaux pour tous les publics construits avec les services ARCHE Agglo ;
- ✓ Une programmation culturelle : diffusion liée à la médiation pour compléter les parcours ;
- ✓ Des ressources mutualisées, un accompagnement et une formation des acteurs et des élus ;
- ✓ Des résidences artistiques, des actions hors les murs ;

Le développement d'un lien étroit avec les structures culturelles locales pour accompagner la structuration du territoire

- ✓ Lecture publique et enseignements artistiques, Espaces Publics Numériques ;
- ✓ Château-musée, Ciné-Théâtre Jacques Bodoïn ;
- ✓ Programmations des communes, animateurs de proximité, associations, initiatives des habitants ;
- ✓ 2 partenariats historiques forts : le Théâtre du Sycamore et la MJC du Pays de l'Herbasse.

Ainsi

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 – art 165 ;

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la compétence statutaire « développement culturel » ;

Considérant que, dans le cadre de cette compétence, sont d'intérêts communautaires :

- L'élaboration d'une politique visant à conforter et développer la vie culturelle sur le territoire, et mise en œuvre des actions retenues.

Considérant le projet EAC 2025-2026 et les différents champs artistiques abordés par les structures bénéficiaires cette année :

- ✓ **Parcours culturels à l'école primaire :** 42 classes issues de 17 écoles (18 communes concernées), 7 parcours : cirque, théâtre, Musique classique et chant choral, art contemporain, cinéma, éducation aux médias et à l'information ;
- ✓ **Collèges et lycées du territoire :** mise en réseau, musique actuelle, théâtre ;
- ✓ **Des projets pour tous les âges avec les services ARCHE Agglo** pour nourrir la coopération entre acteurs.

(A noter : **la prise en charge des transports** au besoin, pour garantir une équité entre structures scolaires)

Les principales structures porteuses : Cordes en Ballade/Quatuor Debussy (Association Les Eclisses), Comédie de Valence, SMAC 07, Agence pour le développement des métiers d'art en Ardèche, Mengzhi Zheng, MJC-Centre Social du Pays de l'Herbasse, Ecran Village, Déclat Radio (Secteur du Centre Socioculturel de Tournon), Théâtre de Privas, La Cascade, Quelques p'Arts, Cie Les Enfants sérieux, Cinéma-Théâtre Jacques Bodoïn, Château-Musée de Tournon, Bibliothèques, Ecole de Musique Intercommunale, Compagnie du vent dans le collines.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

ID : 007-200073096-20251126-DELIB_2025_741-DE

S²LO

Considérant la proposition de signer des conventions pour la saison 2025 – 2026 avec les différents acteurs culturels. Ces conventions d'une durée d'une année ne sont pas renouvelables. Elles sont valables uniquement au titre de la saison 2025-2026.

La subvention attribuée à chaque association sera versée en deux fois :

- ✓ Un acompte de 60 % à la signature ;
- ✓ Le solde, soit 40% sur présentation d'un bilan financier et d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées.

Au titre de la saison 2025-2026, le conventionnement avec les structures partenaires sera effectué en 2 temps :

- ✓ Un premier volet pour la première partie de saison, pour ce qui concerne les projets démarrant en 2025 ;
- ✓ Un second volet pour la deuxième partie de saison, pour ce qui concerne les projets démarrant en 2026.

Considérant que pour ce 1^{er} volet de saison le budget s'élève à 42 200 €.

Considérant le projet de convention avec le Théâtre de Privas pour un montant de 4 300€ pour 3 représentations sur les mois de novembre et janvier sur les communes de Saint Félicien, Saint Jean de Muzols et Colombier le Vieux et un atelier avec les habitants pour préparer leur participation à la représentation du spectacle les Tablées sur la commune de Colombier le Vieux ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 13 novembre ;

Après en avoir délibéré à :

- ✓ 47 Voix pour
- ✓ 5 Voix contre
- ✓ 4 Abstentions

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la convention avec le Théâtre de Privas et le versement d'une subvention de 4 300€ ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 26 novembre 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric
SAUSSET

Date de signature : 28/11/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo